

Association pour
l'Aménagement et l'Animation
du XVI^e Arrondissement

(loi 1901 - agréée le 18 mars 1978)

56 rue de Passy 75016 PARIS

XVI^e

DEMAIN

LA LETTRE DE XVI^e DEMAIN

N^o 22 Mai 1981

:
: Le numéro " 8 " :
: de :
: LA REVUE DE XVI^e DEMAIN :
: " HABITER LE 16^e " :
: paraîtra dans le courant de la 1^{ère} quinzaine :
: de juin. Il sera adressé personnellement à :
: tous nos adhérents. :
: Il sera possible de se procurer "La Revue de :
: XVI^e DEMAIN" dans les nombreuses permanences :
: de "16^e ACCUEIL-INFORMATION". :
:

:
: Nous remercions ceux de nos adhérents qui ont renouvelé :
: leur cotisation. Nous rappelons, à ceux très nombreux qui :
: ne l'ont pas encore fait, que XVI^e DEMAIN n'a d'autres :
: ressources que ces cotisations. :
: (25 F. par chèque bancaire, ou C.C.P. 7744-41 PARIS :
:

ENQUETE PUBLIQUE SUR LA Z.A.C. GROS-BOULAINVILLIERS

La Préfecture de Paris a adressé à XVI^e DEMAIN le procès-verbal d'enquête publique de la Z.A.C. (1) Gros-Boulaïnviiliers. Le Commissaire enquêteur a recueilli 800 observations émanant d'habitants du quartier, de personnes y travaillant, d'autres résidents du XVI^eme et de groupements et associations.

Elles comportent :

.../...

(1) Z.A.C. : Zone d'aménagement concerté.

- des approbations pour les logements sociaux, l'école maternelle, le marché ;

- des demandes de parkings, d'autres logements sociaux, d'équipements sportifs ;

- des critiques d'ordre architectural surtout ...

Et le Commissaire enquêteur conclut :

SUR LA CREATION DE LA Z.A.C. GROS-BOULAINVILLIERS :

avis favorable sans réserve ,

SUR L'UTILITE PUBLIQUE DES ACQUISITIONS :

avis favorable sans réserve ,

SUR L'APPROBATION DU P.A.Z. (1) :

avis favorable, sous la réserve suivante :

" Les dispositions du P.A.Z. et du règlement devront être mises au point en vue de permettre :

- la limitation à R + 6 et R + 8 au lieu de R + 8 et R + 10, du nombre d'étages du groupe de bâtiments situé entre les rues Gros et de Boulainvilliers ;

- l'amélioration des prospectus pour la partie en vis-à-vis avec l'immeuble 10-11 de la rue de Boulainvilliers.

En outre, nous recommandons vivement qu'il soit tenu le plus grand compte du voisinage de la Maison de la Radio, pour déterminer l'implantation exacte et l'aspect extérieur du groupe de bâtiments en cause."

Si une lecture plus précise de ce texte vous intéresse, n'hésitez pas à venir le consulter, le mercredi matin, 4 place de Mexico, chez S. Parez, ou en téléphonant à : 727 75 79.

P. & T.

Comme nous vous le disions dans notre dernière LETTRE, il n'y aura pas de bureau de Poste au coin de la rue Wilhem et de l'avenue de Versailles.

Pour expliquer ce refus, voici un extrait d'une lettre adressée à l'un de nos élus par la Direction du Service régional des Postes de Paris :

"... du point de vue équipement postal, le 16ème arrondissement se trouve dans une situation déjà favorable avec un bureau pour 16 500 habitants contre un bureau pour 18 000 habitants en moyenne à Paris, alors que la norme est fixée à un bureau pour 25 000 habitants dans les zones urbaines. De plus, le trafic postal par habitant dans le 16ème arrondissement est inférieur de 30 % au trafic moyen constaté à Paris."

(1) P.A.Z. : Plan d'aménagement de la zone.

LA PLACE DU PIÉTON DANS L'UTILISATION DE LA VOIRIE

Tel est le thème sur lequel travaille depuis un mois une commission constituée de membres de la Plateforme et dans laquelle XVI^o DEMAIN est représenté.

Progressivement grignoté par la voiture, l'espace du piéton s'est rétréci de façon inquiétante : des réglementations existent pourtant qui ne sont pas toujours respectées.

L'objectif de la Commission est, après constatation d'un état de fait, de rechercher les réglementations et de transmettre ses observations et, éventuellement, ses propositions aux services administratifs concernés.

Après réflexion, deux pistes ont été retenues :

- 1) l'amélioration du parcours sur les trottoirs,
- 2) les problèmes que soulèvent l'implantation, puis la fréquentation des voies piétonnes.

Dans un premier temps, la démarche des représentants de différents comités a été de parcourir attentivement leur trajet quotidien, en notant les obstacles que le piéton rencontre sur le trottoir.

Ils sont nombreux et de plusieurs catégories. Certains sont nécessaires et inamovibles, bien que mal placés. D'autres peuvent faire l'objet d'une amélioration.

- Mobilier urbain (abri-bus, cabines téléphoniques...)
- Panneaux de signalisation, réverbères, parcmètres, feux tricolores, bouches d'incendie, postes de police-secours ...
- Concessions de terrasse de cafés non réglementaires ...
- Deux-roues en stationnement et en circulation, matériaux abandonnés à la suite de travaux ...
- Poubelles, objets à enlever, crottes de chiens ...

Il a été décidé d'entreprendre une étude en vue d'action future sur les sujets suivants :

- l'examen des NOUVEAUX STATIONNEMENTS sur les trottoirs,
- l'enlèvement des MATERIAUX,
- la surveillance des CONCESSIONS de terrasses de cafés et autres commerces,
- une campagne pour la PROPRETE des trottoirs.

Une suggestion sera également faite concernant l'affaissement progressif des dalles de bordure des trottoirs qui peut être nuisible aux canalisations souterraines.

Nous souhaitons très vivement que nos lecteurs nous fassent parvenir

.../...

leurs observations sur cette enquête. Nous les tiendrons au courant de la suite qui lui sera donnée.

EN FAVEUR DE LA MUSIQUE D'AMATEUR

M. LIEBERMANN, ancien Directeur de l'Opéra de Paris, a écrit :

"...celui qui "gratte" du violon, même s'il est difficile à supporter est content de gratter, c'est plus important que d'écouter un disque de Karajan."

XVI° DEMAIN propose d'offrir des points de rencontre aux amateurs de musique de tous niveaux, isolés ou déjà groupés en petites formations, pour faire connaissance et jouer ensemble .

Dans cette perspective, nous vous donnons rendez-vous

UN DIMANCHE D'OCTOBRE

Au Théâtre du Ranelagh
5, rue des Vignes
75016 Paris

Nous vous indiquerons la date exacte dans la presse de la rentrée. Mais vous pouvez dès maintenant vous faire connaître en téléphonant à

Mme DRIOL : 224 97 39

Par la suite, ceux qui le souhaitent pourront se faire entendre dans le cadre de la SEMAINE DE LA MUSIQUE, organisée au début 1982 par la Commission culturelle du C.L.I.S. à la Mairie-annexe.

9 800 M2 APPARTENANT A LA VILLE, DISPONIBLES EN 1984

En effet, l'École de la R.A.T.P. va libérer l'emplacement qu'elle occupe actuellement au coin de l'avenue Mozart et de la rue de l'Assomption.

Des projets d'utilisation de ce terrain sont déjà en gestation :

- à l'ATELIER PARISIEN D'URBANISME,
- dans de nombreux bureaux d'études,

et celui que nous vous présentons est dû à un jeune architecte.

Bien que ne répondant pas aux propositions d'équipements de la Commission d'arrondissement et de XVI° DEMAIN, il nous paraît pourtant intéressant de vous le présenter pour provoquer vos réactions, dont nous souhaitons vivement avoir l'écho.

.../...

Charles BILAS: projet de restructuration d'un îlot à Auteuil.

A l'origine de ce projet, la réinstallation en périphérie de l'Ecole Technique de la R.A.T.P. jusqu'à ce jour installée dans les anciens entrepôts d'omnibus situés à l'angle de l'avenue Mozart et de la rue de l'Assomption.

Vient ensuite la volonté d'établir en place des dits entrepôts un programme de logements sociaux et d'équipements de quartier (voire équipements à l'échelle de la ville).

Volonté de redonner à cette portion d'Auteuil une identité originale. Pour l'instant le terrain se traduit au niveau du vécu par un long mur triste, qu'un récent revêtement vert ne parvient pour autant à égayer.

Volonté de faire de cette avenue Mozart autre chose qu'un axe de circulation automobile.

LES CONTRAINTES:

Le tissu urbain local est en majeure partie porteur d'ambiguïté:

- alignement urbain (post-haussmannien) en bordure des voies principales

- paysage quasi pavillonnaire à l'intérieur des îlots: l'urbanisme du XIX^e S. et du XX^e S. n'est pas venu à bout de l'originalité propre du village d'Auteuil.

Voisinage ou opposition de 2 types essentiels de bâti qu'il nous a paru nécessaire de prendre en compte, et répercussions inévitables sur la répartition des densités d'habitat.

D'où création d'une architecture qui se veut multiple (bien qu'unitaire), pour mieux répondre aux différents aspects de la réalité urbaine.

LES CHOIX:

Nécessité de trouver un LIEU et un PRINCIPE unificateurs.

Nous avons donc privilégié les espaces ludiques et de réunion, autour de l'une des anciennes structures d'entrepôt reconvertie en une salle de 800 places, pouvant, grâce à un ensemble de salles et ateliers annexes, aussi facilement accueillir une troupe théâtrale permanente, qu'abriter les activités d'un Conservatoire Régional de Musique.

Grâce à ce pôle d'intérêt, nous assurons une double liaison:

- Ilot/Auteuil, Auteuil/Paris
- à l'intérieur même de l'îlot liaison espaces ouverts/couverts, publics/semi-publics.

L'Habitat lui-même -préoccupation essentielle- se trouve ainsi "mis en scène", intégré avec le maximum de souplesse aux diverses séquences du vécu quotidien.

On prévoit:

-environ 130 logements, répartis entre immeubles de ville et semi-collectif sur jardins

-une dizaine de locaux commerciaux et espaces de réunion, dont un centre d'accueil pour handicapés

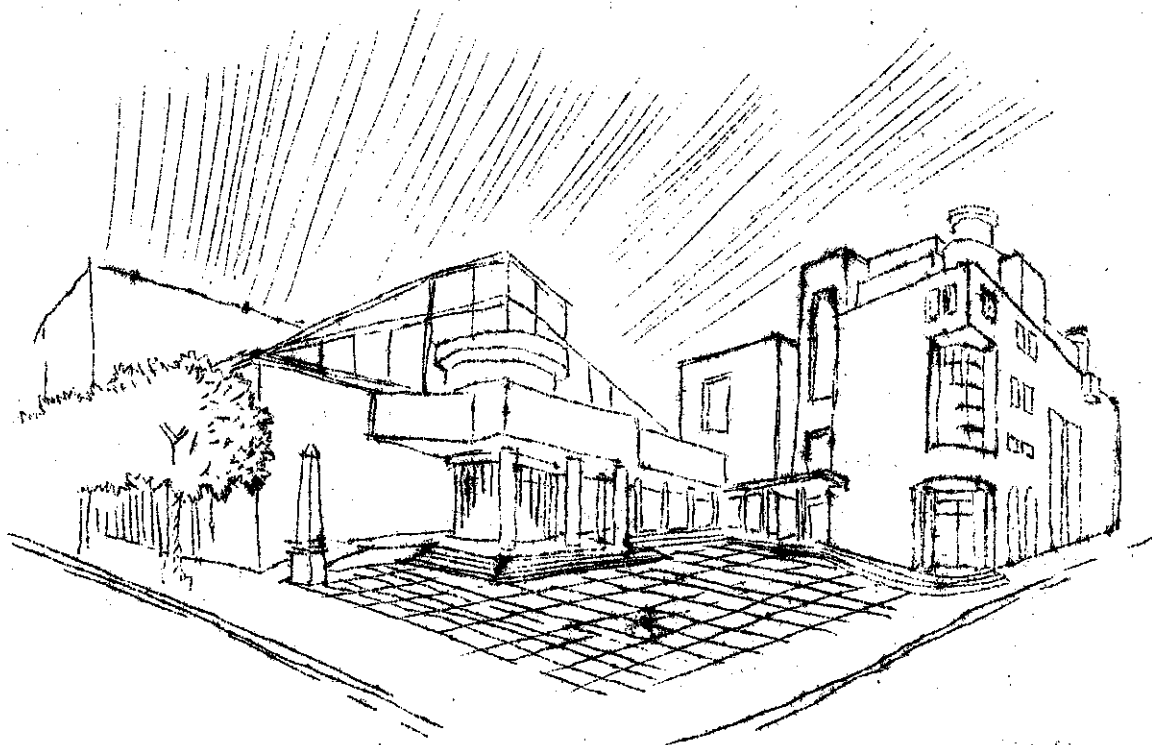
-un bureau de P.T.T.

-une salle couverte de 800pl. et des ateliers de répétition/création

-un amphi de plein air

-aires ludiques pour enfants

3 niveaux de parkings souterrains;



Vue de l'entrée du théâtre, à l'angle Mozart/Assomption.